

Corruption Suite à l'adoption d'une législation aux États-Unis contraignant les sociétés américaines à rendre public le montant de leurs impôts à l'étranger, les Églises catholiques africaines mettent au défi l'Europe d'en faire autant.

L'évêque qui fait trembler les magnats de l'industrie extractive



Ci-dessus, ouvriers de la mine d'or de Koma Bangou (Niger). En haut à droite, M^{gr} Mbuyu.

Par François Misser

Le président de la conférence épiscopale du Congo-Brazzaville, M^{gr} Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a franchi le 15 septembre dernier une nouvelle étape dans sa croisade pour la transparence des revenus du sous-sol africain, entamée en 2002. Mandaté par le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (Secam), il a plaidé à Bruxelles auprès des institutions européennes pour que l'UE se dote d'une législation similaire à celle

du *Dodd-Frank Act* voté en juillet par le Sénat américain qui impose aux entreprises enregistrées auprès de la *Securities and Exchange Commission* de publier leurs versements à l'étranger d'impôts, taxes et autres royalties ainsi que le montant de leur production. L'espoir du prélat est d'aboutir un jour à une législation mondiale en la matière. Pas question que les pays émergents (Chine, Inde, etc.) en soient exemptés.

L'enjeu est de taille : selon l'ONG britannique Christian Aid, la perte résultant des impôts non perçus par le

Trésor public des pays en développement, est estimée à quelque 160 milliards de dollars par an, supérieure à l'aide publique au développement des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

► Réticences

Lors d'une conférence au Parlement européen, M^{gr} Portella, a développé l'argumentaire suivant : « *Il s'agit de savoir les quantités qui seront extraites, ce que les compagnies étrangères qui exploitent [ces richesses] payent à l'État et quel est le montant des*

recettes de l'État. Il faut de la transparence à tous les niveaux. C'est ce qui permettra au citoyen et à la société civile de contrôler de manière beaucoup plus précise et de demander des comptes parce qu'il n'y a que cela qui aidera les gouvernants à pallier aux besoins des populations. »



D. R.

Reuters

groupe Total dans ses entretiens avec l'évêque, selon laquelle toute déclaration du montant des impôts et taxes versés à l'étranger par des sociétés françaises, doit être liée à un comportement analogue de la part des compagnies d'autres pays, a perdu de sa pertinence, du fait de la décision du Sénat américain. Selon l'évêque, les États européens ont le pouvoir de changer les réglementations bancaires qui permettent à certains dirigeants africains de transférer de l'argent public sur des comptes privés *offshore*. « *La responsabilité européenne est écrasante* », renchérit le député libéral luxembourgeois, Charles Goerens, au cours du débat.

Mais des réticences demeurent en Europe. La présidente de la Commission du développement du Parlement européen, l'ancienne juge Eva Joly, du Groupe des Verts estime que pour l'instant dans l'UE, la liberté de circulation des fonds paraît plus importante que le développement, aux yeux des responsables politiques. Elle rappelle que les promoteurs de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) réclament depuis six ans, un rapport annuel de la part de chaque pays membre. Il serait très facile de faire en sorte que les entreprises publient ce qu'elles paient, il suffirait que la réglementation boursière les y oblige. « *Cela prendrait une ligne et trois minutes !* » a-t-elle déclaré. Eva Joly attire également l'attention sur la nécessité d'affiner l'analyse. Au Mali ou en Zambie, les multinationales ne dégagent pas ou peu de bénéfices, se débrouillant pour les réduire par le biais de la facturation de biens ou de services par des filiales *offshore* des mêmes groupes, charge Eva Joly qui résume : « *Beaucoup de multinationales ne paient pas d'impôts ou paient peu d'impôts dans les pays africains où elles opèrent. Il y a une grande opacité.* » Eva Joly met aussi en cause les banques qui comme BNP-Paribas qui se sont prêtées à des montages financiers sur le pétrole qui permettent à des chefs d'État africains de transférer des fonds publics dans des comptes dans les paradis fiscaux, où elles possèdent de nombreuses filiales : 182

selon les renseignements publiquement accessibles relatifs à BNP-Paribas, précise Eva Joly. L'une des techniques employées par les banques consiste à jouer les prête-noms. Dans le cadre de son enquête sur l'affaire Elf, Eva Joly dit avoir vu comment on se servait des banques comme paravent pour des flux financiers qui en réalité provenaient de la multinationale pétrolière française. C'est ainsi qu'on a vu des États africains emprunter des fonds à un taux facial élevé auprès d'Elf qui elle-même empruntait ces montants à un taux plus avantageux, parce qu'elle disposait d'un bon rating. Après quoi la banque impliquée dans la transaction redistribuait, à travers des sociétés *offshore*, les montants correspondants aux différences de taux d'emprunt entre Elf et les dirigeants africains concernés, explique Eva Joly. Enfin, la présidente de la Commission du développement du parlement fustige « *le double langage* » de la France qui déclare la guerre aux paradis fiscaux au G20 début 2009, tout en voulant conserver les mains libres pour contrôler et interdire les fonds spéculatifs.

► L'homme à abattre

Cela dit, le combat pour la transparence promet d'être de longue haleine en Afrique aussi. Car les réformateurs ont des ennemis. M^{gr} Portella déclare ainsi avoir fait l'objet de trois tentatives d'assassinat destinées à mettre un terme à ses efforts pour instaurer la transparence des opérations du secteur pétrolier. En 2006, Christian Mouenzo, coordinateur de la coalition « *publish what you pay* » rassemblant l'Église catholique, l'Église évangélique du Congo et l'Observatoire congolais des droits de l'homme, a été arrêté et détenu plusieurs semaines. La pression a tout de même débouché sur l'adhésion du Congo-Brazzaville à l'ITIE en 2004. Il y a maintenant un comité consultatif et un comité exécutif qui sont chargés de vérifier les données, au niveau de la production, des recettes et des paiements mais il faut aller plus loin en rendant obligatoires les déclarations des sociétés minières et pétrolières, relatives aux quantités des produits et aux montants versés au fisc des pays africains, car l'ITIE ne fonctionne que sur base volontaire, plaide l'évêque congolais. ■

Il n'y a pas de raison pour l'évêque congolais que l'Europe ne suive pas l'exemple américain. L'objection soulevée par la cellule de l'Élysée et le

**LES IMPÔTS NON PERÇUS PAR LE TRÉSOR PUBLIC DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT REPRÉSENTENT 160 MILLIARDS DE DOLLARS PAR AN.**